

COMMUNIQUE DE PRESSE

Objet : Grève des praticiens hospitaliers des hôpitaux de la Polynésie française

Les praticiens hospitaliers de Polynésie française ne bénéficient pas de la reprise d'ancienneté de la totalité de leur activité professionnelle, comme c'est le cas actuellement en métropole.

En effet, l'ancienneté reprise par le statut des praticiens hospitaliers de la Polynésie française correspond toujours au texte de métropole de 1988. Les évolutions des vingt-cinq dernières années du statut de métropole n'ont pas été prises en compte.

Les difficultés à pourvoir les postes de médecins spécialistes dans les hôpitaux de la Polynésie française sont aggravées par cette absence de reprise d'ancienneté.

Cette situation a été dénoncée depuis plusieurs années par le syndicat des praticiens hospitaliers. Trois protocoles d'accord ont été signés avec des gouvernements différents en 2009, 2010 et 2011. Ces protocoles n'ont toujours pas été appliqués.

Après une attente de plusieurs années du concours de la fonction publique, 35 praticiens hospitaliers viennent d'être nommés. L'absence de prise en compte d'une partie de leur expérience professionnelle va entraîner, pour certains, une perte d'ancienneté allant jusqu'à une rétrogradation d'échelon.

Le cas le plus marquant est celui de la cancérologue du CHPF, dont l'arrêté de nomination lui fait perdre 13 années d'ancienneté par rapport au contrat qu'elle vient de terminer sur le même poste. Cette rétrogradation de 5 échelons a conduit ce médecin à ne pas accepter sa nomination. L'activité de cette cancérologue va cesser, laissant un poste vacant sans candidat prévisible.

Dès le mois de janvier dernier, le syndicat des praticiens hospitaliers avait alerté le gouvernement de cette situation critique sans obtenir de réponse. Le syndicat a ensuite déposé un préavis de grève, qui a été prolongé d'une semaine, en raison d'un début de négociation. La réunion de ce jour, lundi 18 mars, s'est terminée par l'absence de solution concrète du gouvernement pour régulariser l'ancienneté des praticiens hospitaliers et en particulier de la cancérologue. Les cancéreux ne pourront plus être traités en Polynésie française et devront être évacués vers les centres anti-cancéreux de métropole.

C'est pourquoi un mouvement de grève des praticiens hospitaliers des hôpitaux du Taaone, d'Uturoa et de Taiohae, débutera mardi 19 mars pour une durée illimitée.

Le Président du SPHPF

Dr Marc LEVY